



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale
des Finances publiques
de l'Ardèche

HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE

LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES 2023

Privas, le 12 janvier 2023

Afin de préserver le pouvoir d'achat des collectivités territoriales, le Gouvernement a mis en place des mesures visant à limiter l'évolution des prix de l'énergie et à instaurer de nouvelles aides au paiement des dépenses énergétiques.

1- L'ABAISSMENT DE LA TAXE INTÉRIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TICPE), ÉGALEMENT APPELÉE CONTRIBUTION AU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ (CSPE)

- **Quoi ?** La TICPE est abaissée à son minimum légal européen.
- **Pour qui ?** Toutes les collectivités.
- **Quand ?** Du 01/01/23 au 31/12/24.
- **Comment ?** L'aide est appliquée directement par le fournisseur sur la facture.

2- LE BOUCLIER TARIFAIRE

- **Quoi ?** Le bouclier tarifaire limite la hausse du prix unitaire du gaz et de l'électricité à 15%.
- **Pour qui ?** Pour les petites collectivités (moins de 10 employés et moins de 2 Millions d'€ de recettes) qui disposent d'un compteur électrique d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA et bénéficient des tarifs réglementés.
- **Quand ?** Pour le gaz : du 01/01 au 30/06/23 ; Pour l'électricité : du 01/02 au 31/12/23.
- **Comment ?** Les collectivités qui remplissent les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés étant déjà connues des fournisseurs, l'application est automatique, aucune démarche n'est nécessaire.

3- L'AMORTISSEUR D'ÉLECTRICITÉ

- **Quoi ?** Dès lors que le prix de l'énergie est supérieur à 180€/MWh, cette remise prend en charge jusqu'à 20 % de la hausse de la facture.
- **Pour qui ?** Toutes les collectivités qui ne sont pas déjà protégées par le bouclier tarifaire bénéficient automatiquement de l'amortisseur d'électricité.
- **Quand ?** Du 01/01 au 31/12/23.
- **Comment ?** La collectivité doit fournir une attestation sur l'honneur disponible sur le site www.impots.gouv.fr, la remplir et la transmettre à son fournisseur d'énergie ou remplir un formuel directement sur le site du fournisseur. L'aide est appliquée directement par le fournisseur sur la facture.

4- LE FILET DE SECURITE

- **Quoi ?** Le filet de sécurité est une recette de compensation égale à 50 % de la différence entre la hausse des dépenses d'énergie et 50 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement.
- **Pour qui ?** Pour les communes, groupements, départements et régions qui remplissent les deux conditions suivantes :
 - un potentiel financier ou fiscal par habitant < au double de la moyenne de la strate ;
 - une perte d'au moins 15 % d'épargne brute en 2023.
- **Quand ?** Sur l'exercice 2023.
- **Comment ?** Calcul automatique de la recette de compensation par les services de la Direction générale des Finances publiques

Une collectivité qui bénéficie de l'amortisseur électricité reste éligible au filet de sécurité si elle respect les critères de ce dernier. Les dépenses d'énergie prises en compte pour évaluer l'éligibilité et pour calculer le montant de compensation du filet de sécurité sont néanmoins réduites grâce à l'amortisseur d'électricité.

POUR VOUS RENSEIGNER

- un [simulateur](#) est accessible depuis le site impots.gouv.fr pour permettre à la collectivité de vérifier son éligibilité à l'amortisseur ;
- le site impots.gouv.fr propose également un modèle d'attestation pour l'amortisseur d'électricité ;
- l'ensemble des informations régulièrement mises à jour sont disponibles sur le site economie.gouv.fr du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique ;
- pour des questions plus spécifiques à la situation de la collectivité, possibilité offerte de contacter les services instructeurs de la DGFIP via le conseiller aux décideurs locaux et/ou le Service de Gestion Comptable de rattachement.

POUR VOUS ACCOMPAGNER EN ARDECHE

- les Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) de la DDFiP de l'Ardèche

Nathalie ROEGIERS	CC Pays de Beaume Drobie CC Pays des Vans en Cévennes	06 03 27 12 94	cdl.joyeuselesvans@dgfip.finances.gouv.fr
Alain WEISS	CC Montagne d'Ardèche CC Ardèche des Sources et Volcans	06 17 34 97 05	cdl.thueytscoucouron@dgfip.finances.gouv.fr
Richard CUER	CC Bassin d'Aubenas CC Val de Ligne	07 78 47 88 11	cdl.ucellargentiere@dgfip.finances.gouv.fr
Paul-Marie PINOLI	CC Gorges de l'Ardèche CC Berg et Coiron	06 26 80 30 65	cdl.villeneuvevallon@dgfip.finances.gouv.fr
Laurent DESPORTES	CC Val D'ay CA ARCHE AGGLO	06 15 17 83 20	cdl.archeagglovalday@dgfip.finances.gouv.fr
Martine CHAMPAGNE	CC Monts du Pilat CA Annonay Rhône Agglo	06 15 39 51 99	cdl.arhoneagglomontspilat@dgfip.finances.gouv.fr
Cyrille REBOULET	CC Pays de Lamastre CC Val Eyrieux	06 13 14 08 90	cdl.payslamastrevaleyrieux@dgfip.finances.gouv.fr
Pascale DEWEVRE	CC Rhône Crussol CA Privas Centre Ardèche	06 34 46 85 50	cdl.capcacrhonecrussol@dgfip.finances.gouv.fr
Céline LANGLOIS	CC Ardèche Rhône Coiron CC Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	06 21 79 15 55	cdl.arcdraga@dgfip.finances.gouv.fr
Paul-Marie PINOLI	Conseil Départemental	06 26 80 30 65	cdl.consdepartemental07@dgfip.finances.gouv.fr

- Les correspondants des espaces France Service de l'Ardèche

BOURG-SAINT-ANDEOL	franceservices@ccdraga.fr	Marie-Claire HOU Aurélie BAUDOIN	04 69 11 73 72
VILLENEUVE DE BERG	espaceservicespublics@bergetcoiron.fr	Aude MOSCA Ludovic MERLET	04 75 07 57 67
VALGORGE	valgorge@france-services.gouv.fr	Laurianne BOTACINA Elisa GERON	04 75 88 97 31
SAINT ETIENNE DE LUGDARES	saint-etienne-de-lugdars@france-services.gouv.fr	Thomas VAN DEN HENDE Jacky CHAUAUDRET	04 30 42 00 20
GROSPIERRES	grospierres@france-services.gouv.fr	Valérie VANDERPLATSE Ségolène SAUSSAC	04 75 39 62 94
JOYEUSE	joyeuse@france-services.gouv.fr	Stéphanie PUGET Violette CAROTINE	04 75 35 98 00
VALLEES D'ANTRAIGUES-ASPERJOC	antraigues@france-services.gouv.fr	Guillemette AUVRAY Lucie SAUSSAC	04 69 22 00 99
LACHAMP-RAPHAËL	lachamp-raphael@france-services.gouv.fr	Isabelle LEVEQUE Patrick COURTIER	06 45 82 09 17
LES VANS	msap@cdc-vansencevennes.fr	Natacha DESCHAMPS Emilie PICHON DIT BOMBENOIT	06 21 07 01 90 04 82 77 11 17
ALBOUSSIERE	franceservices@rhone-crussol.fr	Sylvie MOZE Julien ROUX	06 99 31 77 35
VALLON-PONT-D'ARC	vallon-pont-d-arc@france-services.gouv.fr	Florence SMAJEWSKI Marianne BERTHON Martine ROUX	04 75 88 13 19 04 75 38 46 81
LA VOULTE SUR RHONE	efs.lavoulte@privas-centre-ardeche.fr	Nathalie MICHEL Rose HUMBERT	04 28 70 25 37
AUBENAS	albenassien@france-services.gouv.fr	Assia GHALKOUI Jennifer OLLIER Indra BAECHLER Pascale BARATE Khader CHIBANE	04 75 35 87 17
COUCOURON	coucouron@france-services.gouv.fr	Nicole TEYSSIER Marysse BREYSSE	04 66 69 75 52
SERRIERES	serrieres@france-services.gouv.fr	Patricia VIGNAL Hélène PORTAL	04 75 69 99 25
LARGENTIERE	largentiere@france-services.gouv.fr	Virginie MOUSSELIN Martine CAILLAUD	04 75 36 18 37
LES OLLIERES SUR EYRIEUX	ollieres-sur-eyrieux@france-services.gouv.fr	Patricia CORNU Véronique REILLE	04 75 20 29 72
JAUJAC	jaujac@france-services.gouv.fr	Fabienne CHABANIS Laurianne DUJENTIEU	04 75 93 11 10
LE CHEYLARD	msap.le-cheylard@laposte.fr	Frederika TEYSSIER Mariama BOTTIN	04 75 20 10 89
SAINT-FELICIEN	franceservices@arceagglo.fr	Pascaline DUHOO Sabrina OLLIER	04 75 07 07 50
BUS FRANCE SERVICES VAL EYRIEUX	cias@valeyrieux.fr	Aurore VAREILLES Maëlie GAILLARD	06 27 17 29 72
SAINT ROMAIN D'AY	saint-romain-d-ay@france-services.gouv.fr	Emmanuelle VALLON Lori DESJARDINS	04 75 69 18 01
LE TEIL	franceservicesleteil@mairie-le-teil.fr		04 75 49 28 74 06 49 28 66 68
VESSEAUX	accueiespaceserviceccba@gmail.com		06 40 53 43 12
LACHAPELLE SOUS AUBENAS	accueiespaceserviceccba@gmail.com		06 40 53 43 12